

HORAIRES DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS

Bureaux des services publics et des aides publiques

Le bâtiment est ouvert de 8h30 à 19h30

Rez-de-chausée

Salle de Réunion Ancienne salle des mariages	Renseignement et réservation en mairie
Salle culturelle Ancienne salle du Tribunal	Renseignement et réservation en mairie

1^{er} étage

A.D.I.L. Agence nationale pour l'Information sur le Logement	4 ^e mardi du mois de 10h à 11h30
Armée de Terre	2 ^e mercredi du mois de 10h à 12h 04 75 78 45 82
S.P.I.P. SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION	Lundi : 2 ^e et 4 ^e du mois sur rendez- vous jusqu'à 16h30 Jeudi : 2 ^e et 4 ^e du mois de 13h à 16h30 04 75 81 76 64
C.L.C.V. Association nationale de défense des consommateurs et usagers	1 ^{er} lundi du mois de 14h30 à 17h30 06 89 05 91 48
INSPECTION DU TRAVAIL	2 ^e mardi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous (04 75 75 21 26)
INSPECTION DU TRAVAIL SECTION AGRICOLE	1 ^{er} lundi du mois de 10h à 12h
ÉCRIVAIN PUBLIC du Carrefour des Habitants	Mardi de 14h à 17h30 04 75 26 47 31 / 06 43 62 79 57
C.I.F.F. / C.I.D.F. AIDE JURIDIQUE - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	3 ^e mercredi du mois de 9h à 12h et sur rendez-vous le 1 ^{er} mercredi du mois 04 75 82 06 10
R.E.M.A.I.D. Aide aux victimes	Sur rendez-vous le 4 ^e mercredi du mois 04 75 55 94 59
UFC QUE CHOISIR	2 ^e mercredi et les 1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois de 15h à 17h - 06 49 07 20 94
C.P.A.M. CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	Jeudi de 8h30 à 12h (Sauf vacances scolaires) - 36 46
C.A.F. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	1 ^{er} et 3 ^e mardi du mois de 9h à 12h Le vendredi (sauf vacances scolaires) de 9h15 à 11h45 et de 12h30 à 15h 08 10 25 26 10
PLANNING FAMILIAL Groupe Local de Nyons	Mardi de 13h à 16h Mercredi de 14h à 16h Jeudi de 13h à 15h Vendredi de 12h à 18h Consultations médicales : 2 fois par semaine sur RDV, par téléphone au 04 75 26 43 26. Ligne Azur Contraception / IVG / Sexualité : du lundi au vendredi 12h-18h au 0 810 714 714

2^e entre-sol

CONCILIATEUR DE JUSTICE	1 ^{er} mardi du mois sans rdv de 9h à 12h et les autres mardis sur rdv 04 75 26 48 69
DÉLÉGUÉ DU PROCUREUR	Sur rendez-vous (04 75 55 94 59)

2^e étage

UNION LOCALE C.G.T.	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois de 17h30 à 19h 04 75 26 38 91
UNION LOCALE C.F.D.T.	1 ^{er} et 3 ^e mardi de 17h à 19h 04 75 26 33 30
CROIX ROUGE	Samedi de 14h à 17h 04 75 26 42 93
ÉCOLE DE MUSIQUE E2M	De 9h à 12h et de 13h30 à 17h (9h30 à 12h et 13h30 à 18h le mercredi) 04 75 26 16 21